



Accompagnement des enfants en situation de handicap

Si l'École inclusive doit être un objectif partagé par tous, elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap, de leurs apprentissages, de l'accompagnement voire de la qualité de vie des enfants, de leurs parents, des professionnels de l'Éducation Nationale ou du secteur médico-social.

Si l'École de la République doit être l'École de la confiance comme le revendique la loi du, elle ne doit pas faire porter ses faiblesses, ses limites, ses échecs aux aidants dont les discours politiques en font pourtant leur priorité.

Le retour à domicile, en attendant plusieurs années une place en IME ou dans autre établissement, ou encore la suggestion aux parents d'inscrire leurs enfants au CNED et de faire l'école à la maison qui serait plus adapté à son handicap, ses troubles du comportement... ne peuvent être des alternatives assumées par cette École dite « inclusive ».

L'École inclusive doit avant tout être une école adaptée. Adaptée aux besoins particuliers de tous les enfants, qu'ils soient en situation de handicap ou non. L'École de la République, l'école pour tous, doit se réinventer, faire preuve de davantage de souplesse, de flexibilité, d'initiatives pour accueillir qualitativement tous ses enfants, quelle que soit leurs difficultés liées au handicap, à des problèmes de santé ou des difficultés sociales.

L'École de la République doit répondre à son engagement d'éducation, d'accès aux apprentissages, au savoir, au savoir-être et savoir-faire, dans le respect de ses valeurs, notamment celles de l'égalité et de la fraternité pour les enfants en situation de handicap.

L'État ne doit pas se perdre dans des discours angéliques et utopistes qui se traduisent malheureusement dans bien des cas, par des situations d'exclusions, parfois de maltraitance.

Pour répondre à cet écueil, il faut donner davantage de moyens financiers pour réussir « l'école inclusive », mais également la rendre plus adaptée dans son organisation. Nous proposons donc

- De remplacer le terme d'École Inclusive par École Adaptée
- Développer les dispositifs ULIS pour que tout enfant, dans son école de référence, puisse y avoir accès et les faire fonctionner réellement comme des dispositifs
- Développer les Instituts Médico-Educatifs (IME) hors les murs pour conserver les compétences des IME, les mettre au service de l'École Adaptée, tout en prenant en compte les besoins particuliers des enfants en situation de handicap, tant en adaptation pédagogique, qu'en respect de leurs contraintes, de leurs limites en capacité ou fatigabilité et pour apporter des réponses adaptées aux besoins particuliers de ces enfants lors des temps périscolaires.

Les propositions des Centristes pour une véritable politique en faveur de l'enfance en situation de handicap

Créer un nouveau statut d'accompagnement « du domicile à l'école » Auxiliaire de vie sociale / auxiliaire de vie scolaire :

- Développer la formation mixte Auxiliaire de Vie Sociale et Auxiliaire de Vie Scolaire – AESH.
- Confier aux Départements dont les MDPH assurent les notifications d'AESH en fonction des besoins spécifiques des enfants en lien avec leur handicap, le service d'accompagnement des élèves dans le milieu scolaire comme ils le font pour l'accompagnement à domicile.
- Reconnaître et financer le besoin d'accompagnement dans les dispositifs d'accueil et d'activité périscolaires.
- Confier aux Départements les budgets nécessaires.

- Les Départements confieraient cette mission aux services d'aide à la personne, agréées et conventionnées avec un avenant spécifique, comme pour la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH).
- Les services d'aide à la personne, gèreraient, comme pour l'aide à domicile, le recrutement, la formation, la gestion des plannings, les remplacements du service d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire, parfois même en complément d'un accompagnement à domicile.



Accompagnement des enfants en situation de handicap

Intégrer les professions du médico-social en charge du handicap dans le Ségur de la santé afin de leur consacrer plus de moyens, les revaloriser et les rendre plus attractives afin de répondre aux problématiques de recrutement qu'elles rencontrent.

Renforcer la formation des enseignants sur le sujet du handicap et des méthodes d'apprentissage plus adaptées.

- **Rendre obligatoire une formation aux handicaps**, aux méthodes d'apprentissages adaptées devrait être généralisée, si ce n'est être rendue obligatoire.
- **Intégrer à la formation des enseignants des modules handicap** tant en formation initiale qu'en formation continue. C'est un enjeu majeur de la réussite de l'école inclusive. Ces formations comprendront une ouverture sur des méthodes d'apprentissage adaptées, innovantes, s'inspirant de méthodes telles que la méthode Feurstein, Montessori... qui font leur preuve dans bien des pays (Canada, Etats-Unis, Israël...).

Créer de nouvelles places en IME, ITEP, IEM mais aussi pour les enfants devenus adultes en ESAT, FAM, MAS et foyers de vie.

- **Maintenir des capacités d'accueil en internat**, et pas uniquement pendant les périodes scolaires. Certains enfants ont des handicaps qui nécessitent un accompagnement spécialisé tout au long de l'année, qui ne peuvent être compatibles avec la vie quotidienne de la famille.
- **Maintenir et créer de nouvelles places en établissements adaptés** afin que les parents, frères et sœurs d'enfants en situation de handicap plus lourds, plus complexes puissent eux aussi trouver leur place dans notre société.

Faire entrer l'innovation dans l'école grâce aux outils de robotiques, technologiques, numériques qui peuvent apporter davantage d'autonomie aux enfants en situation de handicap.

- **Impulser une filière française de robotique de compensation du handicap quotidien** grâce à un appel à projet national.